

MIGNIÈRES

Une liaison entre l'église et le centre-bourg

Le conseil municipal de Mignières, réuni jeudi soir, a été marqué par la présentation d'une étude d'aménagement de la liaison entre l'église et le centre-bourg. Le projet d'extension de l'école figurait également à l'ordre du jour, tout comme la construction d'une garderie.

Didier Garnier, le maire de Mignières, a ouvert la séance du conseil municipal, jeudi, par la présentation de l'étude d'aménagement de la liaison entre l'église et le centre-bourg, en présence de Bruno de Brassier de Jocas, directeur de Chartres Aménagement, et d'Hélène Cordier, architecte. Cette démarche s'inscrit dans une mission d'appui en ingénierie, dont l'objectif est de doter la commune d'une vision d'ensemble et d'un cadre stratégique pour l'évolution du centre-bourg.

Il a été rappelé qu'il ne s'agit pas, à ce stade, d'un projet opérationnel, mais bien d'un outil d'aide à la décision, permettant d'anticiper les choix d'aménagement sur les court, moyen et long termes. Les intervenants ont souligné la nécessité de renforcer la continuité des déplacements doux, de redonner une centralité identifiable au cœur du village et de mieux connecter les espaces existants entre eux.

Deux scénarios d'aménagement

Deux scénarios d'aménagement ont été exposés incluant des logements, des équipements, une maison médicale, une salle pour les associations, l'atelier municipal et des places de stationnements entre autres. Dans les deux cas, les principes communs reposent sur la requalification des abords de l'église et de la chapelle, une gestion apaisée de la voirie, l'amélioration des cheminement piétons et une organisation raisonnée du stationnement, notamment lors d'événements.

Il a été précisé que le projet est conçu pour être réalisé de manière progressive, en fonction des opportunités foncières, sur une temporalité longue estimée entre dix et quinze ans. Cette approche permet de conserver une cohérence globale sans figer prématurément les choix. À l'issue des échanges, le conseil municipal a approuvé l'élargissement du périmètre d'étude, afin de ne pas se priver d'opportunités futures d'aménagement.

Un projet d'extension de l'école et de construction de la garderie pour 740.000 € hors taxes

Le conseil municipal a ensuite examiné le projet d'extension de l'école et de construction d'une garderie. La procédure de consultation a donné lieu à une seule candidature, celle du cabinet Archigone, représenté par Claire Antoine.

Le projet prévoit une extension du site avec une classe supplémentaire et la garderie dans le même lieu, pour un montant prévisionnel de travaux estimé à 740.000 € hors taxes. Le conseil municipal a validé le choix du cabinet Archigone comme maître d'œuvre et a demandé qu'un travail d'optimisation soit mené afin de réviser l'enve-

loppe financière globale du projet. Face à la saturation du restaurant scolaire et au risque de dépassement des capacités autorisées, une adaptation de l'organisation du temps scolaire a été proposée.

Allongement de la pause méridienne

Cette mesure prévoit la mise en place de deux services de restauration, l'allongement de la pause méridienne et une modification des horaires scolaires, avec l'accueil des élèves à partir de 8 h 20, le début des cours à 8 h 30 au lieu de 8 h 45, et la fin des cours à 16 h 30.

Cette proposition a reçu l'accord de l'équipe enseignante. Une consultation de l'Education nationale est en cours et un conseil d'école extraordinaire sera organisé.

Un projet de parc éolien auquel la commune s'oppose

Des questions diverses ont ensuite été abordées, notamment un projet de parc éolien porté par la société Valeco sur le territoire de La Bourdinère-Saint-Loup. Il a été rappelé qu'une motion communautaire existe déjà, s'opposant à tout nouveau projet éolien.

La commune de Mignières a réaffirmé son opposition à ce projet, invoquant des raisons paysagères, environnementales et de cohérence territoriale, tout en rappelant sa préférence pour le développement d'autres formes d'énergies renouvelables, telles que la géothermie ou le solaire. Le conseil municipal a approuvé le dépôt d'une motion et d'un recours contre le projet. ●

Santé

Portes ouvertes à l'Institut de formation en soins infirmiers

L'institut de formation en soins infirmiers de Chartres, qui forme également des aides-soignants et des ambulanciers, organise une journée portes ouvertes, samedi.

Envie de devenir infirmier, aide-soignant ou ambulancier ? L'Institut de formation en soins infirmiers (Ifsi) de Chartres (voir aussi en page 6) organise une journée portes ouvertes, samedi, de 10 heures à 16 h 30.

Au programme : accueil par le directeur, visite des locaux et informations sur les différents cursus.

Comme il n'y a pas de meilleurs ambassadeurs que les étudiants, vous pourrez échanger avec eux, ainsi qu'avec leurs enseignants. Des ateliers de travaux pratiques seront même au menu de la journée.

Vous pourrez également obtenir des informations sur les stages, en particulier à l'étranger, et sur le financement de la formation. Mais également sur les à-côtés de l'apprentissage, à savoir la vie étudiante, organisée par le bureau des élèves.

Deux options possibles

De quoi, peut-être, vous donner envie de rejoindre l'Ifsi de Chartres. Pour vous inscrire aux sélections à l'entrée en formation en soins infirmiers, deux options sont possibles. Si vous êtes bachelier ou en classe de terminale, l'inscription s'effectue sur Parcoursup. Si vous avez déjà un emploi ou si vous en cherchez un et que vous avez cotisé au moins trois ans à un organisme de protection sociale, il vous faut télécharger, sur le site de l'Ifsi, le dossier d'inscription pour la formation au diplôme d'État infirmier. La formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant est en revanche accessible sans diplôme. Les



L'Ifsi de Chartres. PHOTO D'ARCHIVES

candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation, et la sélection s'effectue sur dossier et entretien. Pas de diplôme requis non plus pour les candidats à la formation d'ambulancier, qui passeront une épreuve écrite d'admissibilité et un oral d'admission de vingt minutes. ●

CHRISTINE LEJOUX

PRATIQUE. Ifsi de Chartres, 7 rue Philippe-Desportes. PORTES OUVERTES SAMEDI, DE 10 HEURES À 16 H 30. INFORMATIONS SUR LES FORMATIONS D'INFIRMIER (SALLE PÉRICLES), D'AIDE-SOIGNANT (SALLE ARISTOTE) ET D'AMBULANCIER (SALLE ATRIUM). ATELIERS DE TRAVAUX PRATIQUES ET DE SIMULATION (SALLES TP1 ET TP2). DISPOSITIF DE STAGES ET STAGES À L'INTERNATIONAL ET MOBILITÉS ERASMUS (SALLE PROPYLÉES). PARCOURSUP ET PRÉSENTATION DES PLATEFORMES PÉDAGOGIQUES (SALLE INFORMATIQUE). VIE ÉTUDIANTE (SALLE DE PAUSE DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS).

Municipales 2026

NOGENT-SUR-EURE Jocelyne Jamois brigue la mairie

La conseillère municipale Jocelyne Jamois, élue depuis 2014, a décidé de mener une liste pour les élections municipales.

Jocelyne Jamois, élue depuis 2014 au conseil municipal de Nogent-sur-Eure, dont le maire sortant est Pascal Leclair, a décidé de se présenter aux élections municipales de mars. En compagnie de quatre autres élus sortants, elle a monté sa propre liste, "Ensemble pour Nogent-sur-Eure". « La liste est complète », a commenté Jocelyne Jamois, lors de la présentation de ses colistiers, samedi, au cœur du village.

C'est l'été dernier que cette comptable à la retraite a décidé de constituer une liste pour les municipales. « J'avais cette idée depuis un moment », a-t-elle expliqué. Très vite, au gré des rencontres, le groupe s'est construit puis étoffé. Des réunions ont été organisées au cours desquelles les candidats ont élaboré un projet de profession de foi. « Notre ambition est de faire revivre la commune. La commu-



Jocelyne Jamois (à gauche).

nication, la convivialité, la sécurité font partie de nos priorités, exposent les colistiers. Nous voulons mettre en valeur le territoire communal et être à l'écoute de la population. Notre équipe est prête à agir dès le lendemain des élections ! » ●

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 et 22 mars 2026

Vous habitez dans une Commune de - 1 000 habitants ?

Attention, le mode de scrutin évolue

Je ne peux plus AJOUTER ou RAYER un ou plusieurs noms

Je ne peux plus MODIFIER l'ordre des noms sur la liste

NUL

SINON MON BULLETIN DE VOTE SERA NUL